L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

JOURNAL QUOTIDIEN..... $10 l'année
Du 1 mars prit par semaine 25 c. payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNER CIE,
No. 81, Rue Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 6 MARS 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY.

CLAY CLUB.

LY Une assemblée régulière aura lieu ce soir, à 7 heures

G. C. LAWRASON }
N. DELAPLAINE } Secrét.

LY L'assemblée mensuelle régulière de la Chambre du Commerce, aura lieu ce soir à 6 heures.

ALLOCUTION

Billets de la Banque du Commerce—Nous recevons sur ce sujet la communication suivante que nous croyons devoir soumettre à titre d'information à nos lecteurs:

Messieurs les Editeurs,

On assure qu'en vertu de la loi actuelle sur les banques, banques qui paient en espèces sont dans l'obligation de rembourser la circulation de la Banque du Commerce, et que le bureau de circulation va bientôt entamer des poursuites contre elles afin de les forcer à se conformer à l'engagement qu'elles ont pris volontairement, en accédant à la loi. On assure également que l'Avocat général est de la même opinion que le Bureau de Circulation, et qu'il pense que les banques qui paient sont responsables vis à vis des porteurs des billets de la Banque du Commerce.

Si cette information est exacte (et la source d'où je la tiens, ne me permet guère d'en douter) il n'y a plus de raison pour ces porteurs de vendre les billets de la Banque du Commerce à 25 ou 30 pour cent de perte. Ceux donc qui ont entre les mains de ces billets feront bien d'attendre la solution de la question qui va être soulevée par le bureau de la Circulation et par l'Avocat général. Si leur doctrine est vraie, ces billets ne tarderont pas à remonter au pair.

En équité, sinon en légalité, les autres banques ne sont-elles pas tenues non seulement à rembourser la circulation, mais même les dépôts de la Banque du Commerce? Ce sont elles en effet qui par l'aide qu'elles ont accordé à cette banque, l'ont mise à même de reprendre ses paiements et d'en imposer à la confiance du public.

Que les porteurs des billets de la banque de Commerce s'unissent donc du fait que j'ai signalé plus haut, et d'après les renseignements qu'ils auront obtenus qu'ils voient s'ils ne feraient pas bien de garder par devers eux, malgré sa dépréciation actuelle, le papier de cette banque. Si le système du bureau de circulation et de l'Avocat-général prévaut, ce papier est excellent; car les banques qui en deviendront responsables, présentent un actif qui dépasse beaucoup leur passif, même dans l'état actuel de dépréciation de toutes les propriétés.

Pour moi qui ai le malheur d'avoir entre les mains quelques billets de la Banque du Commerce, je sais que je ne les abandonnerai pas à perte en ce moment, et si je vous ai communiqué ce qui précède, c'est que j'ai quelqu'intérêt à voir établir la valeur réelle de ces billets, c'est qu'aussi il m'a paru utile de prévenir ceux qui sont dans le même cas que moi.

(*Observateur.*)

LA MALLE a manqué hier au-delà de Colombus, avant-hier au-delà de Charleston. C'est une compensation pour les deux jours précédents, où, par extraordinaire, nous l'avons reçue exactement.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Du passager de l'*Alabama*, nous apprend que le jour même du départ de ce navire une lettre venue de St. Thomas, annonçait qu'un tremblement de terre avait exercé de grands ravages dans le plupart des Antilles et notamment à la Guadeloupe. La ville de Pointe à Pître aurait été détruite presque de fond en comble, et le nombre des victimes s'élèverait à 6 ou 8,000. Les autres îles auraient aussi considérablement souffert. Nous espérons encore que le renseignement que nous donnons, quelque respectable que soit la source d'où nous le tenons, ne se confirmera pas de tout point.

P. S. Nous trouvons dans une lettre reçue au Merchant's Exchange les détails suivans, qui confirment le désastre dont nous voulions douter:

ST. THOMAS, 14 février 1843.

Le 8 courant, à 10 heures 1/2 A. M. nous avons éprouvé un tremblement de terre fort grave. Il n'a duré près de trois minutes; par bonheur cependant, il a causé ici peu de dommages, quelques maisons seulement ont souffert, mais on assure que à Anegada et la Guadeloupe on n'en a point. Il n'y a pas une maison à Antigua qui n'ait été détruite; il en a été de même dans la partie de la Guadeloupe qu'on appelle Grande-Terre. Les églises, les fortifications et d'autres édifices fort solidement construits ont été renversés. Le nombre des victimes à Antigua n'est pas encore connu de 8 à 10 mille dans la cité de la Pointe à Pître, on croit que HUIT MILLE personnes ont péri. Au départ du bâtiment qui nous a apporté ces dernières nouvelles, quatre cents cadavres étaient en voie d'être retirés des décombres et pour les renverser en les ensevelir plus vite. Aussitôt après le tremblement, un incendie qui a duré plusieurs jours a éclaté et a détruit tout ce que le tremblement de terre a épargné. Pointe à Pître ne gardera la plus belle rade des Indes Occidentales n'est plus maintenant qu'un gouffre de ruines. Les villes de la Basse Terre ont peu souffert, ainsi que St. Domingue et la Martinique. A Nevis et St. Kitts, il y a eu quelques désastres. On croit assez généralement que nous apprendrons prochainement encore de nouveaux malheurs.

HAVANE.—Le piquebot à vapeur *Alabama*, capitaine Windle, nous a apporté les journaux de la Havane jusqu'au 29 février. Nous n'y trouvons aucune nouvelle, ils ne renferment non plus aucun renseignement sur le tremblement de terre qui a dû en causer de grands ravages dans les Antilles.

Le vingtième anniversaire de l'Association des Pompiers a été célébré samedi dernier avec le plus grand éclat. La procession était nombreuse et splendide. Les pompes des différentes compagnies étaient admirablement et traînées par de fort beaux chevaux, les pompiers portant leur uniforme de leur compagnie, présentaient véritablement un bel aspect. Pour compléter la fête, il y a ce soir au Théâtre Américain un bénéfice au profit de l'Association charitable de Pompiers. M. Vandenhoff a offert ses services pour cette solennité, et nous sommes convaincus que nos concitoyens empresseront de venir contribuer à cette bonne œuvre.

AMENDE GENERAL JACKSON—Parmi les bills adoptés au Senat dans la séance du 21 février, se trouve celui qui ordonne le remboursement de l'amende du général Jackson. Ce bill, adopté par 28 voix contre 20 non, a subi par le titre une certaine modification. Il s'appelle "Bill d'indemnisation en faveur du général Andrew Jackson."

VERA-CRUZ.—L'*Alabama* a apporté de la Havane quelques nouvelles de Vera-Cruz venues par la goélette *Villanueva* et qui sont jusqu'au 18 du mois dernier. La plus importante pour nos lecteurs est celle d'un fort coup de vent qui a fait périr sur la côte de Vera-Cruz plusieurs bâtimens mexicains et la goélette américaine la *Minerva*, de notre port; elle avait à bord des espèces qui ont été sauvées.

Le général MINON, commandant de l'armée mexicaine devant Campêche a été rappelé: il est remplacé par le général MARIAS PENA BARRAGAN.

LE THEATRE ST. CHARLES vient de donner l'opéra ballet de la *Bayadère*; Miss LEE dans le rôle de Zoloé a obtenu le plus grand succès. La partie musicale de la pièce est aussi fort satisfaisante, et la mise en scène surpasse ce qu'on avait jusqu'à présent vu parmi nous.

LE TARIF EN PENNSYLVANIE. — Tandis que les ultra-locofocos font entendre leurs clameurs en faveur de la liberté commerciale, il est assez curieux d'entendre le peuple lui-même et ses représentans naturels exprimer leur opinion sur ce sujet et déclarer qu'un "Tarif judicieux" doit contribuer singulièrement à son développement. La Législature de la Pennsylvanie, dont les deux chambres sont locofocos, a récemment adopté les résolutions suivantes, à la majorité par un vote de 72 voix contre 11, et la seconde par un vote de 86 voix contre 11:

"Résolu que nous sommes opposés à toute mesure de la part du Congrès, soit dans la session actuelle, soit dans toute autre, relativement au Tarif, laquelle pourrait avoir pour effet de mettre en question pour l'avenir l'système de ce Tarif, ou de faire rétrograder le pays qu'un système bien réglé de droits n'est pas considéré comme un des principes de notre politique gouvernementale.

Résolu qu'un Tarif basé sur des principes tels que le revenu le trouve au trésor des recettes de l'Etat, et qu'en même temps par une échelle différentielle convenablement réglée, nos grands intérêts reçoivent une juste protection, est non seulement constitutionnel, mais réclamé par toutes les considérations de haute politique, et de plus absolument nécessaire pour nous rendre indépendans de toutes les nations, soit durant la paix soit durant la guerre."

LES CONVENTIONS UNIES DES ETATS DE PENNSYLVANIE et de Virginie ont dû se réunir le 22 février. La nuitée d'aujourd'hui nous en apportera sans doute quelques nouvelles.

LE NAVIRE A VAPEUR UNION, qui est mis par un nouveau système, s'est rendu de Norfolk à Washington; la vitesse moyenne que ce navire peut atteindre est de neuf milles à l'heure et quelques améliorations augmenteront encore la rapidité de sa course.

Le général ROBERT PORTERFIELD, l'un des derniers débris de la révolution, et le plus ancien officier de son grade en Virginie, vient de mourir dernièrement à Staunton, dans sa quatre-vingt-onième année. Lorsque au début de la guerre, il arriva rapidement en grade de capitaine. Il servit longtemps dans le Nord, et presque toujours sous le commandement immédiat de Washington.

LES CLUBS EN ANGLETERRE.—Les Anglais ont la manie des clubs, mais ce ne sont nullement chez eux réunions politiques, c'est un salon plus ou moins élégant, où l'on passe la journée et la soirée à compiler les lettres de dimanche du *Sun*, le *Morning-Chronicle* ou du *Times*; nombre de ces sociétés inoffensives se donnent des noms bizarres ou ridiculement significatifs. N'n'y a pas longtemps qu'il existait à Londres (et on en doute il en subsiste encore une bonne partie): le club des Laids, le club des Gourmands, le club des Beefsteak, le club des Amateurs d'oiseaux, le club des Nouveaux Samsons, le club de la Grande-Bouteille, le club Pas d'argent, pas de liqueurs, le club des Pétrins, le club des Dîtes-de-corps, le club du Jésuitisme (celui-ci existait déjà en 1795), il compte dans son sein, dit un auteur anglais, *famous and infamous personnages*, le prince de Galles, le duc de Bedford, le duc d'Orléans (Egalité.)

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane

JEUDI, 9 mars 1843.

M. Sparrow au nom de comité des réclamations, rapporte un bill de secours en faveur de James Walsh de la Paloste Coupée. Après la dispense des règles, le bill passe.

Sur motion de M. Sparrow, le Sénat prend sous considération le bill pour créer la paroisse de Tensas.

Pendant la discussion de la première section, M. Davies propose de changer le nom de cette paroisse en celui de St. Joseph.

M. Downs dit à ce sujet qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans le baptême de la nouvelle paroisse. S'il a proposé d'en changer le nom, c'est qu'il a appris que dans le district et surtout parmi les dames on désirait que la paroisse reçut le nom qu'il vient de désigner; et puis comme il y a une grande rivière qui porte le nom de Tensas, il convient peut-être mieux que la nouvelle paroisse en ait un distinct.

M. Morse, croit malgré l'opinion de M. Downs ainsi appuyée qu'elle est peu importante, qu'il n'y a pas de raison pour ces paroisses de vendre les bâtisses de la Banque du Commerce à 25 ou 30 pour cent de perte. Ceux donc qui ont entre les mains de ces billets feront bien d'attendre la solution de la question qui va être soulevée par le bureau de la Circulation et par l'Avocat général. Si leur doctrine est vraie, ces billets ne tarderont pas à remonter au pair.

En équité, sinon en légalité, les autres banques ne sont-elles pas tenues non seulement à rembourser la circulation, mais même les dépôts de la Banque du Commerce? Ce sont elles en effet qui par l'aide qu'elles ont accordé à cette banque, l'ont mise à même de reprendre ses paiemens et d'en imposer à la confiance du public.

Que les porteurs des billets de la banque de Commerce s'unissent donc du fait que j'ai signalé plus haut, et d'après les renseignements qu'ils auront obtenus qu'ils voient s'ils ne feraient pas bien de garder par devers eux, malgré sa dépréciation actuelle, le papier de cette banque. Si le système du bureau de circulation et de l'Avocat-général prévaut, ce papier est excellent; car les banques qui en deviendront responsables, présentent un actif qui dépasse beaucoup leur passif, même dans l'état actuel de dépréciation de toutes les propriétés.

Pour moi qui ai le malheur d'avoir entre les mains quelques billets de la Banque du Commerce, je sais que je ne les abandonnerai pas à perte en ce moment, et si je vous ai communiqué ce qui précède, c'est que j'ai quelqu'intérêt à voir établir la valeur réelle de ces billets, c'est qu'aussi il m'a paru utile de prévenir ceux qui sont dans le même cas que moi.

(*Observateur.*)

LA MALLE a manqué hier au-delà de Colombus, avant-hier au-delà de Charleston. C'est une compensation pour les deux jours précédents, où, par extraordinaire, nous l'avons reçue exactement.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Du passager de l'*Alabama*, nous apprend que le jour même du départ de ce navire une lettre venue de St. Thomas, annonçait qu'un tremblement de terre avait exercé de grands ravages dans le plupart des Antilles et notamment à la Guadeloupe. La ville de Pointe à Pître aurait été détruite presque de fond en comble, et le nombre des victimes s'élèverait à 6 ou 8,000. Les autres îles auraient aussi considérablement souffert. Nous espérons encore que le renseignement que nous donnons, quelque respectable que soit la source d'où nous le tenons, ne se confirmera pas de tout point.

P. S. Nous trouvons dans une lettre reçue au Merchant's Exchange les détails suivans, qui confirment le désastre dont nous voulions douter:

ST. THOMAS, 14 février 1843.

Le 8 courant, à 10 heures 1/2 A. M. nous avons éprouvé un tremblement de terre fort grave. Il n'a duré près de trois minutes; par bonheur cependant, il a causé ici peu de dommages, quelques maisons seulement ont souffert, mais on assure que à Anegada et la Guadeloupe on n'en a point. Il n'y a pas une maison à Antigua qui n'ait été détruite; il en a été de même dans la partie de la Guadeloupe qu'on appelle Grande-Terre. Les églises, les fortifications et d'autres édifices fort solidement construits ont été renversés. Le nombre des victimes à Antigua n'est pas encore connu de 8 à 10 mille dans la cité de la Pointe à Pître, on croit que HUIT MILLE personnes ont péri. Au départ du bâtiment qui nous a apporté ces dernières nouvelles, quatre cents cadavres étaient en voie d'être retirés des décombres et pour les renverser en les ensevelir plus vite. Aussitôt après le tremblement, un incendie qui a duré plusieurs jours a éclaté et a détruit tout ce que le tremblement de terre a épargné. Pointe à Pître ne gardera la plus belle rade des Indes Occidentales n'est plus maintenant qu'un gouffre de ruines. Les villes de la Basse Terre ont peu souffert, ainsi que St. Domingue et la Martinique. A Nevis et St. Kitts, il y a eu quelques désastres. On croit assez généralement que nous apprendrons prochainement encore de nouveaux malheurs.

HAVANE.—Le piquebot à vapeur *Alabama*, capitaine Windle, nous a apporté les journaux de la Havane jusqu'au 29 février. Nous n'y trouvons aucune nouvelle, ils ne renferment non plus aucun renseignement sur le tremblement de terre qui a dû en causer de grands ravages dans les Antilles.

Le vingtième anniversaire de l'Association des Pompiers a été célébré samedi dernier avec le plus grand éclat. La procession était nombreuse et splendide. Les pompes des différentes compagnies étaient admirablement et traînées par de fort beaux chevaux, les pompiers portant leur uniforme de leur compagnie, présentaient véritablement un bel aspect. Pour compléter la fête, il y a ce soir au Théâtre Américain un bénéfice au profit de l'Association charitable de Pompiers. M. Vandenhoff a offert ses services pour cette solennité, et nous sommes convaincus que nos concitoyens empresseront de venir contribuer à cette bonne œuvre.

AMENDE GENERAL JACKSON—Parmi les bills adoptés au Senat dans la séance du 21 février, se trouve celui qui ordonne le remboursement de l'amende du général Jackson. Ce bill, adopté par 28 voix contre 20 non, a subi par le titre une certaine modification. Il s'appelle "Bill d'indemnisation en faveur du général Andrew Jackson."

VERA-CRUZ.—L'*Alabama* a apporté de la Havane quelques nouvelles de Vera-Cruz venues par la goélette *Villanueva* et qui sont jusqu'au 18 du mois dernier. La plus importante pour nos lecteurs est celle d'un fort coup de vent qui a fait périr sur la côte de Vera-Cruz plusieurs bâtimens mexicains et la goélette américaine la *Minerva*, de notre port; elle avait à bord des espèces qui ont été sauvées.

Le général MINON, commandant de l'armée mexicaine devant Campêche a été rappelé: il est remplacé par le général MARIAS PENA BARRAGAN.

LE THEATRE ST. CHARLES vient de donner l'opéra ballet de la *Bayadère*; Miss LEE dans le rôle de Zoloé a obtenu le plus grand succès. La partie musicale de la pièce est aussi fort satisfaisante, et la mise en scène surpasse ce qu'on avait jusqu'à présent vu parmi nous.

LE TARIF EN PENNSYLVANIE. — Tandis que les ultra-locofocos font entendre leurs clameurs en faveur de la liberté commerciale, il est assez curieux d'entendre le peuple lui-même et ses représentans naturels exprimer leur opinion sur ce sujet et déclarer qu'un "Tarif judicieux" doit contribuer singulièrement à son développement. La Législature de la Pennsylvanie, dont les deux chambres sont locofocos, a récemment adopté les résolutions suivantes, à la majorité par un vote de 72 voix contre 11, et la seconde par un vote de 86 voix contre 11:

"Résolu que nous sommes opposés à toute mesure de la part du Congrès, soit dans la session actuelle, soit dans toute autre, relativement au Tarif, laquelle pourrait avoir pour effet de mettre en question pour l'avenir l'système de ce Tarif, ou de faire rétrograder le pays qu'un système bien réglé de droits n'est pas considéré comme un des principes de notre politique gouvernementale.

Résolu qu'un Tarif basé sur des principes tels que le revenu le trouve au trésor des recettes de l'Etat, et qu'en même temps par une échelle différentielle convenablement réglée, nos grands intérêts reçoivent une juste protection, est non seulement constitutionnel, mais réclamé par toutes les considérations de haute politique, et de plus absolument nécessaire pour nous rendre indépendans de toutes les nations, soit durant la paix soit durant la guerre."

LES CONVENTIONS UNIES DES ETATS DE PENNSYLVANIE et de Virginie ont dû se réunir le 22 février. La nuitée d'aujourd'hui nous en apportera sans doute quelques nouvelles.

LE NAVIRE A VAPEUR UNION, qui est mis par un nouveau système, s'est rendu de Norfolk à Washington; la vitesse moyenne que ce navire peut atteindre est de neuf milles à l'heure et quelques améliorations augmenteront encore la rapidité de sa course.

Le général ROBERT PORTERFIELD, l'un des derniers débris de la révolution, et le plus ancien officier de son grade en Virginie, vient de mourir dernièrement à Staunton, dans sa quatre-vingt-onième année. Lorsque au début de la guerre, il arriva rapidement en

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 90.)

ACTE

Pour changer les noms de Joseph Joel Wilkinson Nicholls et de Catherine Rebecka Nicholls.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que les noms de Joseph Joel Wilkinson Nicholls et de Catherine Rebecka Nicholls, enfans de Hiram Adams et de Catherine Nicholls, maintenant si légitimés, seront et demeurent par la présent changés en ceux de Joseph Joel Wilkinson Adams, et de Catherine Rebecka Adams, et que lesdits enfans pourront hériter légitimement de leur père et mère.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er. mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 88.)

ACTE

Pour autoriser les administrateurs de l'Hôpital de Charité à vendre l'habitation Morton, et pour d'autres objets.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que les administrateurs de l'Hôpital de Charité sont et demeurent, par le présent, autorisés à vendre la propriété ci-dessus désignée.

Sect. 2me. *Et il est de plus décrété, &c.*; Que les administrateurs dudit Hôpital de Charité seront à l'avenir, par le présent, investis du pouvoir de vendre toutes les propriétés appartenant audit Hôpital de Charité, toutes les fois qu'une majorité desdits administrateurs le jugera en son âme et conscience, nonobstant toutes lois ou parties de lois à ce contraires.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er. mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 45.)

RÉSOLUTION.

Attendu que dans l'opinion de la Législature de cet Etat, les fins qui se rattachent à la prise de possession des Cours fédérales de cet Etat sont énoncées et opposées.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès seront invités de présenter et supporter devant le Congrès quelque mesure propre à cet objet de réduire les fins qui se rattachent aux cet Etat.

Il est de plus résolu, &c. Que le Gouverneur de cet Etat soit invité de transmettre des copies de la présidente résolution à nos Sénateurs et Représentans au Congrès.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat

Approuvé le 1er mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 44.)

ACTE

Pour créer la paroisse de Franklin.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*, Que la partie de la paroisse de Jacques Joel Wilkinson Nicholls et de Catherine Rebecka Nicholls, enfans de Hiram Adams et de Catherine Nicholls, maintenant si légitimés, seront et demeurent par le présent changés en ceux de Joseph Joel Wilkinson Adams, et de Catherine Rebecka Adams, et que lesdits enfans pourront hériter légitimement de leur père et mère.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er. mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 88.)

ACTE

Pour autoriser les administrateurs de l'Hôpital de Charité à vendre l'habitation Morton, et pour d'autres objets.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que les administrateurs de l'Hôpital de Charité sont et demeurent, par le présent, autorisés à vendre la propriété ci-dessus désignée.

Sect. 2me. *Et il est de plus décrété, &c.*; Que les administrateurs dudit Hôpital de Charité seront à l'avenir, par le présent, investis du pouvoir de vendre toutes les propriétés appartenant audit Hôpital de Charité, toutes les fois qu'une majorité desdits administrateurs le jugera en son âme et conscience, nonobstant toutes lois ou parties de lois à ce contraires.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er. mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 45.)

RÉSOLUTION.

Attendu que dans l'opinion de la Législature de cet Etat, les fins qui se rattachent à la prise de possession des Cours fédérales de cet Etat sont énoncées et opposées.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès seront invités de présenter et supporter devant le Congrès quelque mesure propre à cet objet de réduire les fins qui se rattachent aux cet Etat.

Il est de plus résolu, &c. Que le Gouverneur de cet Etat soit invité de transmettre des copies de la présidente résolution à nos Sénateurs et Représentans au Congrès.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat

Approuvé le 1er mars 1843.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 44.)

ACTE

Pour créer la paroisse de Franklin.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*, Que la partie de la paroisse de Jacques Joel Wilkinson Nicholls et de Catherine Rebecka Nicholls, enfans de Hiram Adams et de Catherine Nicholls, maintenant si légitimés, seront et demeurent par le présent changés en ceux de Joseph Joel Wilkinson Adams, et de Catherine Rebecka Adams, et que lesdits enfans pourront hériter légitimement de leur père et mère.

Ainsi que le Sénat prend sous considération le bill pour amender la loi relative aux ventes judiciaires. Sur motion le bill est référé au comité de judiciaire.

Après quelques observations de MM. Sparrow, Downs, Hoa et Bossier, le bill pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge est référé au comité spécial composé de trois membres.

M. Hoa, ayant refusé d'être de ce comité parce qu'il ne connaît pas les localités, le président nomme le troisième MM. Sparrow, Bossier et Downs.

M. Downs demande que le rapport du Trésorier soit référé au comité de finances. Il fait cette proposition pensant que d'après les remarques faites hier par M. Sparrow, il n'est pas probable que l'impression soit terminée avant l'élection du trésorier. Il croit qu'il est très important de s'occuper de ce rapport et il espère que sa motion n'entravera pas l'impression de ce document. Adopté.

Ordre du Jour.

Le Sénat discute les divers messages qui suivent venant de la Chambre:

Acte pour autoriser certaines personnes à faire un chemin contournant le *Reft* formée dans la Rivière Rouge.

M. Bossier propose d'amender l'autorisation de manière que les habitans ne soient obligés de travailler à ce chemin que par ordre du jury de police.

Le but de l'honorable sénateur est d'empêcher que ces considérants ne soient surchargés contre leur volonté par des travaux. Il n'a pas d'objection à ce que l'autorisation soit accordée, pourvu qu'elle ne puisse pas être interprétée comme un devoir. C'est au jury de police qu'il appartient de tracer les travaux publics et d'user aux manœuvres de les faire exécuter. Ceux qui connaissent le pays dont il s'agit savent qu'il est presque entièrement couvert d'eau. C'est pourquoi il propose une réserve en faveur de ses constituans.

Le bill ainsi amendé passe.

Acte de secours en faveur de Robert B. Brashears.

Après quelques remarques de MM. Downs, Morse et Hoa, cet acte est référé au comité des réclamations à examiner.

Acte pour amender la loi relative aux gens de couleur libres.

Sur motion de M. Downs, il est déposé sur le bureau à cause de l'absence du sénateur des Rapides (M. Walker) qui a l'intention d'y proposer des amendements.

Sur motion, le bill est référé au comité du judiciaire.

Résolution pour améliorer le bayou Vermilion. Lue pour la première fois.

Acte pour préciser les qualifications des électeurs. Sur motion de M. Downs, il est référé au comité du judiciaire.

Les bills suivants sont référés au même comité

Acte relatif aux répartitions.

Acte pour amender les articles 2333, 2403 et 3184 du Code Civil.

Acte pour établir un pont sur la Rivière Amite. Le portée 1re fois.

A la demande de M. Hoa, la lecture des bills de la Chambre est suspendue et ce sénateur présente des documents et lettres venant du bureau des commissaires de la banque des Citoyens. Après avoir été lus et considérés, ces papiers sont déposés sur le bureau sujets à l'inspection des membres du Sénat.

Le Sénat reprend la considération des ordres du jour.

Acte pour fixer les jours de retours dans certaines cas d'appel. Lu pour la tre fois.

Acte pour incorporer la Société Française d'Assurance Mutuelle. Passé.

Acte pour prévenir l'enlèvement des esclaves. Passé.

M. Sparrow, au nom du comité des réclamations, rapporte le bill de secours en faveur de Robert D. Brashears, avec un amendement pour requérir la preuve de la valeur de l'esclave réclamé dans cette demande. M. Sparrow fait observer qu'il n'y a pas en d'évaluation de faite.

Acte autorisant l'indemnité dans la paroisse Washington. Lu pour la tre fois.

Acte pour amender les divers actes relatifs à la Cour de Cité de Lafayette. Dispensé sur les règles.

Acte pour amender l'acte incorporant la ville de Lafayette. Passé.

Acte pour incorporer l'Eglise Methodiste Episcopale de Carrollton.

Sur motion de M. Hoa, la clause autorisant ladite corporation à recevoir des donations des mineurs est biffée, et cette concernant les donations entre vifs limite les sommes à $2,000.

M. Hoa, honorable sénateur présente des raisons fort judicieuses au sujet de ces modifications et rappelle que le Sénat a adhéré à ces restrictions depuis plusieurs années.

Le bill passe tel qu'il a été amendé.

Résolution nommant un comité chargé pour exprimer le Rapport sur les mesures à prendre touchant le bon d'Etat émis en faveur des Compagnies des Chemins de fer de Port-Hudson, de Nashville, et du Golfe du Mexique.

Le bizarre qu'il y a dans la Résolution est remplacé par "deux membres du Sénat, trois de la Chambre." MM. Bernard et Carter sont nommés du comité.

Sur motion de M. Bossier, le Sénat prend sous considération le bill pour majorer une taxe sur les pierres et pierrailles des Carrières Antérieures. Après la première lecture, M. Bossier demande la dispense des règles. Le bill subit ses diverses lectures et passe.

Acte pour incorporer la vertrelle de la paroisse de Jefferson. Passé.

Résolution pour la construction d'une digue dans la Petite Rivière. Mise à l'ordre du jour pour lundi prochain.

Acte de secours en faveur de Wm Lilledjohn.

Après que M. Bossier a expliqué l'objet de cette réclamation appuyée d'un certificat, cet acte adopté.

Sur motion de M. Sparrow, le Sénat reprend le bill pour créer la paroisse de Tensas. La 2me section est reconsidérée et porte que le siège de la justice de cette paroisse sera le nom de St. Joseph. Les autres sections sont lues, et après quelques amendemens le bill passe.

Le Sénat entre ensuite en séance exécutive et s'ajourne à la renouverture des portes.

RAPPORT OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SAMEDI, 4 Mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 31 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Newport, Selby, Aubert et Robertson.

Le greffier donne lecture du journal de la veille.

M. Barteq paraît devant la Chambre, au nom des jurisdictions constituantes de la délégation d'Orléans à la légitimité de son élection.

Il soutient d'abord que les membres de la Délégation d'Orléans n'ont pas le droit de siéger comme tels tant que durera l'enquête. M. Brashear le rappelle à l'ordre, et lui fait observer qu'il s'écarte entièrement de la question. Il doit, pour se conformer à l'ordre adopté par la Chambre, exposer seulement les preuves alléguées par les parties réclamantes pour démontrer l'illégitimité de l'élection des membres d'Orléans. M. Barton lit à la Chambre une statistique des différentes majorités obtenues par les membres d'Orléans, et déclare que si la majorité obtenue par M. Bejlanc en particulier (le candidat qui a reçu le plus de voix) provenait de votes illégaux, ce seul fait tendrait à annuler l'élection de tous les autres membres d'Orléans. L'orateur passe ensuite à l'examen du rapport présenté par le comité et s'efforce d'en détruire les conclus ons. M. Bonduquié, le greffier procède à la lecture du rapport à donner lecture des témoignages reçus de différens individus qui, possédant des licences de voitures, ont été admis à voter. Au milieu de cette lecture, M. Barton, se sentant indisposé, demande permission de se retirer.

M. Bayliss propose que l'enquête soit renvoyée à lundi prochain.

M. Bonduquié suppose à cette motion. Il désirerait que la Chambre terminât aujourd'hui même cette enquête. Il n'entend pas l'adhérent consulter M. Barton, malade comme il est, à reprendre la parole. Que l'on suspende la séance pendant quelques minutes, et qu'un autre des parties réclamantes veuillent exposer leurs griefs à la Chambre.

M. Taylor fait quelques observations au sujet de l'ajournement de la question. Le comité, dit-il, a employé plusieurs semaines à préparer son rapport sur les élections contestées, et l'on voudrait maintenant forcer les parties réclamantes de faire leurs preuves en un seul jour.

M. Bonduquié et M. Ratliff déclarent que le comité chargé de l'enquête sur les élections contestées y a mis toute la diligence possible. Son rapport est de la Chambre depuis plusieurs semaines, et tous les témoignages reçus se trouvent entre les mains du greffier et peuvent être examinés par les membres. S'ils ne l'ont pas fait jusqu'ici, c'est leur faute.

M. Taylor répond qu'il n'a pas entendu accuser le comité de lenteur ou de négligence.

M. Hunt amende la motion de M. Bayliss de manière à renvoyer l'enquête à samedi prochain, et s'il le fait, au samedi de la semaine prochaine et ainsi de suite jusqu'à ce que la question ait une solution.

Cette motion fait naître quelques débats de peu d'importance, mais enfin le tout rejet de la motion présentée par M. Hunt. La chambre adopte ensuite un amendement d'après lequel elle devra se réunir tous les jours, à 9 heures, à l'effet d'entendre les parties réclamantes.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

COMMERCIAL.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

LA HAVANE, le 28 février 1843.

Les renseignemens que j'ai pu vous transmettre ces jours-ci vous sont peut-être déjà parvenus. Le marché en général ne demeure à totalement désert, cette dernière semaine, les affaires ont été peu nombreuses, et les prix ont été en baisse. Le sucre du commerce, qui s'est maintenu assez ferme depuis quelque temps, a été délaissé cette semaine, et les prix ont été en baisse de 1/2 à 1 pour cent. Le sucre de la Havane